

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

Le 15 février deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône Crussol » s'est réuni en session ordinaire à Guilhaud-Granges, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY.

**Date de convocation : Vendredi 09 février 2024**

**Etaient présents :**

Mme GAUCHER, M. CLOUE, M. COQUELET, M. GOUNON, Mme MALLET, Mme RENAUD, Mme RIFFARD, Mme SALLIER, M. DUBAY, M. GERLAND, M. GUIGAL, Mme METTRA, Mme QUENTIN-NODIN, M. AVOUAC, M. PONTAL, Mme ROSSI, M. COULMONT, Mme SORBE, M. POMMARET, Mme LEJUEZ, M. MIZZI, Mme SIMON (à partir de la délibération n°2024-004), M. RIAILLON, M. DUPIN (à partir de la délibération n°2024-004), Mme GOUMAT, M. DEVOCHELLE.

**Etaient absents excusés :**

Mme CHEBBI, Mme COSTEROUSSE, M. DARNAUD, M. PONSICH, M. RANC, M. CHAUVEAU, Mme FORT-BRISQUET, M. LE GALL, Mme VOSSEY-MATHON, Mme SICOIT, M. LAFAGE, Mme PEYRARD, M. MONTIEL, Mme MORFIN, Mme SIMON (jusqu'à la délibération n°2024-003), M. DIETRICH, M. DUPIN (jusqu'à la délibération n°2024-003).

Madame Ilhem CHEBBI, étant absente excusée a donné pouvoir à Madame Josette MALLET.  
Madame Brigitte COSTEROUSSE, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Bernard GOUNON.

Monsieur Mathieu DARNAUD, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Sylvie GAUCHER.

Monsieur Régis PONSICH, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Jany RIFFARD.

Monsieur Kévin RANC, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Isabelle RENAUD.

Monsieur Gérard CHAUVEAU, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Frédéric GERLAND.

Madame Stéphanie FORT-BRISQUET, étant absente excusée a donné pouvoir à Madame METTRA.

Madame Nathalie VOSSEY-MATHON, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Bernard GUIGAL.

Madame Julie SICOIT, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Thierry AVOUAC.

Monsieur Stéphane LAFAGE, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Bénédicte ROSSI.

Madame Geneviève PEYRARD, étant absente excusée a donné pouvoir à Madame Laëtitia GOUMAT.

Monsieur Olivier MONTIEL, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Michel MIZZI.

Madame Magali MORFIN, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Hervé COULMONT.

Monsieur David DIETRICH, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Anne SIMON, à partir de la délibération n°2024-004.

Monsieur LE GALL, Madame SIMON (jusqu'à la délibération n°2024-003), Monsieur DIETRICH (jusqu'à la délibération n°2024-003) et Monsieur DUPIN (jusqu'à la délibération n°2024-003), membres titulaires absents excusés n'ont pas été remplacés.

Monsieur Hervé COULMONT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023</b>
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

<b>INTERCOMMUNALITE</b> <i>Rapporteur : Monsieur Jacques DUBAY - Président</i>		
<b>2024-001</b>	<b>Permutation de délégués au sein du Syndicat Mixte Eyrieux Clair</b>	<b>Unanimité</b>
	Suite à l'élection municipale partielle complémentaire du Conseil Municipal de Boffres du 26 novembre 2023, permutation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant	
<b>2024-002</b>	<b>Permutation de délégués au sein du Syndicat Mixte Bassin Versant du Doux</b>	<b>Unanimité</b>
	Suite à l'élection municipale partielle complémentaire du Conseil Municipal de Boffres du 26 novembre 2023, permutation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant	
<b>2024-003</b>	<b>Détermination des conditions du bail portant sur les locaux de la Communauté de Communes</b>	<b>Unanimité</b>
	Modification par avenant n°3 du bail avec la commune de Guilherand-Granges portant sur les locaux de Rhône Crussol. Prise d'effet rétroactive de l'avenant au 1 <sup>er</sup> janvier 2024. Loyer annuel = 135 435,56 €/an.	

<b>ADMINISTRATION GENERALE / PERSONNEL</b> <i>Rapporteur : Madame Sylvie GAUCHER - Vice-Présidente déléguée à l'administration générale, la famille et la parentalité</i>		
<b>2024-004</b>	<b>Délégations de pouvoirs au Président et au Bureau - Modifications</b>	<b>Unanimité</b>
	Modification de la délibération du 07 décembre 2023 : - Modification des compétences déléguées au Bureau communautaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer : « fixer les conditions d'affectation et d'occupation des biens meubles et immeubles appartenant à la communauté de communes pour une durée n'excédant pas douze ans ainsi que les conditions de location des biens appartenant à la communauté de communes » par « fixer les conditions de conclusion et de révision du louage</li> </ul>	

	<p>de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification des compétences déléguées au Président : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer : « signer des baux des occupants des biens de la communauté de communes dans la limite des tarifs fixés par le bureau (baux d'habitation, baux commerciaux et baux ruraux) » par « signer les conventions et les avenants relatifs au louage de choses dans les conditions approuvées par le bureau ».</li> </ul> </li> </ul> <p>Le reste des délégations est sans changement.</p>	
2024-005	<b>Modification du tableau des effectifs</b>	<b>Unanimité</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création de poste pour les besoins des services</li> <li>▪ Suppression de postes vacants non nécessaires aux services, suite avancements de grade, promotions internes ou départs d'agents</li> </ul>	
2024-006	<b>Remboursement des frais de mission</b>	<b>Unanimité</b>
	Adoption du règlement d'indemnisation des frais de mission des agents et des élus	
2024-007	<b>Prime pouvoir d'achat</b>	<b>Unanimité</b>
	Mise en place de la prime pouvoir d'achat pour les agents	
2024-008	<b>Reconduction de la convention avec l'Etat pour le recrutement de la conseillère numérique</b>	<b>Unanimité</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signature d'une nouvelle convention avec l'Etat, pour une durée de 3 ans pour le poste de conseiller numérique</li> <li>▪ Subvention de la Caisses des Dépôts et Consignations = 50 000 € pour les 3 ans</li> </ul>	

<b>FINANCES</b>		
<i>Rapporteur : Monsieur Jacques DUBAY - Président</i>		
2024-009	<b>Rapport d'Orientation Budgétaire</b>	<b>Unanimité</b>
	Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024	
2024-010	<b>Autorisation pour engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget 2024</b>	<b>Unanimité</b>
	Autorisation pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent	
2024-011	<b>EPIC Office de Tourisme - Versement d'une subvention de fonctionnement</b>	<b>Unanimité</b>
	Versement d'une subvention de 50 000 € afin de permettre les actions courantes sur l'exercice 2024	

<b>CULTURE / PATRIMOINE / ESPACES NATURELS SENSIBLES</b> <i>Rapporteur : Madame Anne SIMON - Vice-Présidente déléguée à la culture, au patrimoine et aux espaces naturels sensibles</i>		
2024-012	<b>Festival Mimages 2024</b>	Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18ème édition du 15 au 23 mars 2024</li> <li>• Approbation des tarifs d'entrées aux spectacles :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soirées 10 € (6 € moins de 12 ans)</li> <li>▪ Diner-spectacle 30 € (15 € moins de 18 ans)</li> </ul> </li> </ul>	
2024-013	<b>Demande de subvention pour la gestion du site ENS de Crussol-Soyons</b>	Unanimité
	Approbation du programme d'actions 2024 et demande de subvention	

<b>RESEAUX NUMERIQUES ET TELEPHONIE</b> <i>Rapporteur : Monsieur Claude DEVOHELLE - Vice-Président délégué aux réseaux numériques et à la téléphonie</i>		
2024-014	<b>Rapport d'activité 2022 d'Ardèche Drôme Numérique</b>	Unanimité
	Présentation du rapport d'activité 2022 en qualité de membre du syndicat.	

<b>HABITAT / LOGEMENT</b> <i>Rapporteur : Madame Laëtitia GOUMAT - Vice-Présidente déléguée à l'habitat et la rénovation énergétique</i>		
2024-015	<b>Convention de veille et de stratégie foncière entre l'EPORA, la commune de Boffres et la Communauté de Communes</b>	Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention tripartite de veille et de stratégie foncière entre l'EPORA, la commune de Boffres et la Communauté de Communes</li> <li>• Durée : 6 ans renouvelables par tacite reconduction</li> <li>• Montant maximum d'encours fixé par l'EPORA : 300 000 € HT</li> <li>• Montant maximum d'études pré-opérationnelles : 50 000 € HT</li> </ul>	
2024-016	<b>Participation à l'observatoire de l'habitat de l'ADIL Drôme Ardèche</b>	Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion de Rhône Crussol depuis 2015</li> <li>• Pour l'année 2024, la participation s'élève à = 6 342 €</li> </ul>	

<b>URBANISME</b> <i>Rapporteur : Monsieur Michel MIZZI - Vice-Président délégué à l'urbanisme et au PLUI</i>		
2024-017	<b>Arrêt du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement</b>	Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt du PPBE et consultation du public</li> <li>• Pour Rhône Crussol, les infrastructures concernées sont :</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avenue de la République à Guilhaud-Granges</li><li>▪ Avenue Gross Umstadt à Saint-Péray</li><li>▪ Boulevard Henri-Jean Arnaud à Guilhaud-Granges</li></ul>	
--	--	--

**DECISIONS DU PRESIDENT**

Aucune observation

**MARCHES NOTIFIES DEPUIS LA DERNIERE SEANCE**

Aucune observation

Fin de la réunion à 19h20

Le Secrétaire de séance,  
Hervé COULMONT



Le Président,  
Jacques DUBAY



Affiché le : 21 FEV. 2024

2